



Le Président de la Convention condamne l'utilisation signalée de mines antipersonnel et demande la cessation immédiate de leur utilisation

Genève et Tripoli, 1 juin 2020 - Le Président du traité historique contre les mines antipersonnel, qui interdit l'utilisation de ces armes en Libye, a exprimé son inquiétude à la suite d'informations faisant état de l'utilisation de ces armes en Libye, et a appelé à des mesures pour protéger la vie de civils innocents. Ces commentaires font suite à des rapports, notamment de la Mission de soutien des Nations unies en Libye (UNSMIL), faisant état de mines antipersonnel de nature improvisée laissées dans les régions d'Ain Zara et de Salahuddin à Tripoli, qui ont mutilé ou tué des civils rentrant chez eux pour les vacances de l'Aïd.

« Les rapports sur l'utilisation de mines antipersonnel de nature improvisée visant des civils devraient préoccuper non seulement les membres de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, mais aussi l'ensemble de la communauté internationale. Au cours des deux dernières décennies, l'écrasante majorité des États ont compris la gravité de l'utilisation, de la production, du stockage et du transfert de ces armes cruelles en acceptant d'être liés par un accord international visant à les abandonner », a déclaré S.E. Osman Abufatima Adam Mohammed, Représentant permanent adjoint du Soudan auprès des Nations unies à Genève, qui préside les travaux de la Convention.

« Nous exigeons que la norme établie par le traité soit respectée et que toutes les mesures soient mises en place pour sauvegarder la santé et la vie des civils innocents pris dans des conflits partout dans le monde. Nous condamnons dans les termes les plus fermes l'utilisation de ces armes par tout acteur et demandons l'arrêt immédiat de l'utilisation des mines antipersonnel » a déclaré l'Ambassadeur. « Bien que la Libye ne soit pas encore partie à notre traité, à la suite de ces incidents, des mesures d'urgence doivent être prises pour prévenir de nouvelles blessures, notamment en organisant des activités d'éducation et de réduction des risques liés aux mines et assurer en priorité le déminage de ces dispositifs. Nous appelons la communauté internationale à unir ses forces pour soutenir ces efforts afin d'éviter de nouvelles souffrances. »

Note de la rédaction : La Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, également connue sous le nom de *Convention d'Ottawa*, a été adoptée en 1997 et est entrée en vigueur le 1er mars 1999. Il y a 164 États parties représentant plus de 80% des pays du monde ; ensemble, ces États ont détruit près de 53 millions de mines antipersonnel stockées et libéré des millions de mètres carrés de terres autrefois contaminées. La Convention a été le premier traité multilatéral à prendre en considération les droits des victimes d'une arme. La Libye a participé à un certain nombre de réunions de la Convention en tant qu'Observateur.